



Accord distribution 2024

La CFDT obtient des avancées et maintient les acquis !

Depuis plusieurs semaines, un accord national BSCC est ouvert à négociations. Comme à son habitude, la CFDT a démontré sa capacité dans ce domaine et obtenu des avancées importantes pour les postiers.

Décisions actées :

- Des recrutements en CDI (au minimum **3800** facteurs au national)
- De nombreuses promotions (6250 promotions au minimum pendant la durée de l'accord)
- Le remplacement des véhicules par des véhicules automatiques et climatisées. *Au fur et à mesure de la réforme, cette mesure était attendu par tous depuis longtemps !*
- Une augmentation de 50 % du budget QVT (Qualité Vie au Travail) sur l'année 2024
- Une prime de 250 euros (*brut*) pour les facteurs polyvalents qui deviendront FSE
- Une prime de 500 euros (*brut*) pour les FSE qui deviendront ROP
- **Une inflexion du critère d'absentéisme au niveau de la prime d'équipe**
Grace à la signature de cet accord, le critère d'absentéisme sera moins pénalisant dans le calcul de la prime d'équipe. Ainsi pour perdre l'intégralité de la prime d'équipe, il faudra être absent plus de 8 jours.

Pour comparer voici le tableau avant / après :

<u>Modalités actuelles</u> <u>(par quadrimestre)</u>	<u>%</u> <u>prime</u>	<u>NOUVELLES MODALITES</u> <u>(par quadrimestre)</u>	<u>% prime</u>
Aucune absence	100%	De 0 à 2 jours d'absences inclus	100 % prime
1 jour d'absence	80 %	Au-delà de 2 jours et jusqu'à 4 jours d'absences inclus	80 % de la prime
2 jours d'absence	60 %	Au-delà de 4 jours et jusqu'à 8 jours d'absences inclus	60 % de la prime
3 jours d'absence	40 %	Plus de 8 jours d'absences	0 %
Plus de 3 jours d'absence	0 %		

La vraie combativité c'est d'être force de proposition !

S'engager pour chacun agir pour tous



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Accord distribution 2024

La CFDT obtient des avancées et maintient les acquis !

Points acquis et conservés:

- Au sein des pcdc et pdc, les projets conduits feront perdurer le maintien d'attribution des ventes de quartiers et donc la possibilité de rester titulaire de tournée dans toutes nouvelles réorganisations futures
- Les primes de remplacement des **FACTEURS POYVALENTS** et des **FSE** sont maintenues
Synthèse des primes de remplacement par jour

	Remplacement sur une position de travail non prévue à l'organisation	Remplacement sur une autre position de travail sur un autre site	Remplacement sur une autre position de travail hors établissement
Facteur titulaire/cycle	8€ sur volontariat	8€ sur volontariat	11€ sur volontariat
Facteur Polyvalent	8€	8€	11€ sur volontariat
Facteur Services Expert	12€ en remplacement du ROP	8€ pour les FSE II.1	11€ sur volontariat FSE 2.1 11€ pour les FSE II.2/3
Agent Courrier	8€	8€ si non prévu à l'organisation	11€ sur volontariat

- **La prime de remplacement des ROP par les FSE (2.1, ou 2.2 ou 2.3) est maintenue à 12 euros et sera attribuée désormais aussi dans le cadre d'un remplacement d'un RE.**
 - **L'analyse de tournée** pour les agents en difficulté dans la réalisation des travaux intérieurs et/ou de leurs tournées (doit être réalisée dans les 2 mois suivant la demande avec un délai de résolution, formalisée par écrit à 4 mois max).
- **Les modifications inopinées d'organisations qui dérogent au plan de production sont toujours limitées à 30 jours par an, par agent .**
(Si + 10 jours supplémentaires/an sur le volontariat payés 8€/jour).

La CFDT continue de veiller à la bonne application de ces points !